

REPUBLIQUE FRANCAISE	
Département du BAS-RHIN	Arrondissement de STRASBOURG
Nombre de Conseillers : 15 en fonction : 15 présents ou représentés : 14	<i>Séance du 19 juin 2024</i> <i>Date de la convocation :</i> 4 juin 2024 <i>Président de séance :</i> W. DE VREESE <i>Secrétaire de séance :</i> M. SCHMAUCH

Délibération n° 19/2024

Présents : Mmes GRAFF I., FOURNAISE E., JACQUES V., MARTIN A., MEHN S.,
M. DE VREESE W., GUILLEMOIS D., LETT L., PAULUS B., THUMANN P. WEIL D.

Excusés : DE VREESE Agathe donne procuration à LETT Lucas, SCHIFF dit SARMOIS Anne
donne procuration à MEHN Sylvie, Mme STROH Marie-Josée donne procuration à
M. PAULUS Bernard

Absents : M. KOENIG D.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **Décide** la création d'un emploi permanent d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps non complet, à raison de 14h00 par semaine pour les fonctions d'agent d'entretien.

Cet emploi permanent peut également être pourvu par un agent contractuel lorsqu'il ne peut l'être par un fonctionnaire, sur le fondement de l'article L 332-8 du Code Général de la Fonction Publique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 14 Voix POUR, la création d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Suivent au registre des délibérations, les signatures de tous les Membres présents.

Pour expédition certifiée conforme et décision certifiée exécutoire.

Osthoffen, le 19 juin 2024

Le Maire
Wilfrid DE VREESE

